



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

OBJET : Concertation préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour la création d’un nouveau collège.

Le Maire de la Commune des AVIRONS soussigné, certifie que l’avis au public du 19 septembre 2023 relatif à la concertation préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU pour la création d’un nouveau collège de la Commune des Aviron, a été affiché à la Mairie du Centre-Ville et en Mairie Annexe ainsi que sur le site internet de la mairie, le 19 septembre 2023, et ce, pour 1 mois, conformément aux instructions.

Fait aux AVIRONS, le 19 septembre 2023

Le Maire,

Eric FERRERE

Hôtel de Ville